

"Nous n'avons pas fini de contester la démolition des Halles"



Elisabeth Bourguinat est secrétaire de l'association Accomplir, qui conteste depuis plusieurs mois le projet de réaménagement du quartier des Halles de Bertrand Delanoë. Alors que le juge des référés vient de rejeter la demande de suspension des travaux de démolition du jardin des Halles déposée au printemps, elle explique à LaVieImmo.com pourquoi Accomplir « ne baisser[a] pas les bras », bien terminée à faire avorter un projet soupçonné d'illégalité.

(LaVieImmo.com) - **La demande de suspension que vous aviez déposée contre le permis de démolir du jardin des Halles a été rejetée par la justice. Jetez-vous l'éponge ?**

Elisabeth Bourguinat : Certainement pas ! Bien entendu, nous sommes déçus par la décision qui vient d'être rendue, mais elle ne clôt pas l'affaire. Elle a été rendue par le juge des référés, soit en urgence et au terme d'une procédure simplifiée. Nos arguments auront plus de poids quand l'affaire sera jugée sur le fond, d'ici deux ans. Nous restons confiants, nous poursuivons, car même d'ici deux ans, il restera des choses à sauver.

Deux ans, n'est-ce pas un peu long, quand on sait que les travaux de démolition du jardin ont déjà commencé ?

Elisabeth Bourguinat : Accomplir n'est pas la seule à contester le projet. D'autres recours ont été déposés, dont un par Claude Lalanne, la sculptrice qui a donné son nom au Jardin des Enfants qui se trouve au milieu du site. Les jugements seront rendus courant septembre. Mais nous attendons surtout la réponse de Daniel Canepa, le préfet de la région, à qui nous avons demandé de déférer devant le tribunal administratif l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre accordé en avril dernier à David Mangin, l'architecte du projet. Le dossier qui avait été retenu en 2004, celui d'un jardin totalement plat, ne prenait pas en compte les différents

équipements techniques et autres issues de secours contenus dans le sous-sol du site, et il s'est avéré totalement irréalisable. D'où la nécessité d'un avenant. Mais tout porte à croire qu'il n'est pas légal : non seulement il est contraire au droit européen de la concurrence, traduit en droit français en avril dernier, mais il enfreint le code des marchés publics.

Quand attendez-vous une réponse de la préfecture ?

Elisabeth Bourguinat : M. Canépa a jusqu'à la mi-septembre pour répondre à notre requête. Nous savons qu'il a posé plusieurs questions à la mairie de Paris sur l'avenant ; nous savons aussi que Bertrand Delanoë a répondu à ces questions. Mais c'est tout. Rien sur le contenu des questions posées, pas plus, évidemment, que sur les réponses apportées par la mairie. Pour l'instant, c'est l'opacité la plus totale.

Que se passera-t-il si l'illégalité de l'avenant est prononcée ?

Elisabeth Bourguinat : La mairie de Paris devra alors très certainement rouvrir un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du jardin, ce qui veut dire que le projet serait retardé d'au moins un an. Ce que nous craignons, c'est que le préfet s'abstienne de déférer l'avenant, alors même qu'il a pour mission de veiller à la légalité des actes de la Mairie de Paris. Le projet de démolition et de reconstruction des Halles est un énorme enjeu électoral pour Bertrand Delanoë, qui veut l'avoir bien entamé avant la fin de son mandat. Doit-on accepter de sacrifier le bien-être des riverains et usagers sur l'autel du calendrier électoral ? Certainement pas ! Et encore moins s'il s'agit d'actes illégaux...

Au-delà du jardin, que comptez-vous faire ?

Elisabeth Bourguinat : Nous tenterons des recours contre toutes les décisions qui nous sembleront illégales, qu'elles concernent le jardin ou la Canopée, car ces projets nous semblent contraires à l'intérêt des riverains mais aussi des Parisiens. Nous ne baisseront pas les bras !

Propos recueillis par Emmanuel Salbayre - ©2010 LaVieImmo.com

<http://www.lavieimmo.com/immobilier-halles-36892/nous-n-avons-pas-fini-de-contester-le-projet-de-demolition-des-halles-8248.html>